

Par la présente, les membres du groupe Logement en Transition<sup>1</sup> souhaitent porter à votre attention quelques éléments qui nous semblent importants à considérer dans le cadre de l'actuelle cause tarifaire.

Pour votre information, le groupe de travail Logement en Transition, mis en place par [Transition en commun \(TEC\)](#), plaide pour une approche systémique de la transition équitable et juste du logement. Il œuvre à créer les conditions nécessaires pour accélérer la résilience, la transition énergétique et l'adaptation aux changements climatiques du parc résidentiel existant à Montréal. Cette démarche s'inscrit dans une perspective ancrée dans l'équité, l'inclusion et l'action collective.

Nos remarques concernent la nécessité de mettre en place des **mesures d'atténuation des effets des interruptions de service** en cas d'épisodes de chaleur accablante ou de froid intense.

**Compte tenu des impacts graves sur la santé des épisodes de chaleur accablante et de froid intense, nous recommandons à la Régie de l'énergie**

- **d'interdire au Distributeur les interruptions de service en avril et en novembre ainsi que pendant les périodes de chaleur accablante, dans le cadre de ses activités de recouvrement.**

**Dans le cas où la Régie ne serait pas en mesure de mettre en place ces actions, nous recommandons**

- **d'exiger du Distributeur d'énergie qu'il atténue les effets des interruptions de service pendant les périodes de chaleur accablante ou de froid intense hors trêve hivernale (voir page 11 pour des pistes)**
- **d'exiger du Distributeur qu'il détermine de façon claire et transparente ses procédures de rebranchement en fonction de la température et que celles-ci soient rendues disponibles et soient clairement expliquées à ses clients résidentiels**

---

<sup>1</sup> Le groupe Logement en Transition est constitué d'organismes communautaires, de groupes citoyens, de chercheuses et de chercheurs, ainsi que de fonctionnaires de la Ville de Montréal et de la Direction régionale de santé publique (DRSP) de Montréal.

Nous avons pris acte du refus de la Régie de l'énergie de traiter de ce sujet dans le cadre de l'actuelle cause tarifaire. Nous déplorons cette décision et souhaitons porter malgré tout à votre attention quelques éléments qui témoignent de l'urgence d'agir sur cette situation. La souffrance, pour les populations qui cumulent généralement plusieurs facteurs de vulnérabilité, est actuelle et il nous apparaît immoral de reporter la recherche de solutions.

## **1. Mise en contexte**

Nous sommes soumis à des aléas climatiques de plus en plus intenses et fréquents. D'ici la fin du 21<sup>e</sup> siècle, on prévoit une augmentation des températures moyennes de 2 à 6 °C au Canada<sup>2</sup>. Dans un contexte de changements climatiques, les probabilités de vivre des événements météorologiques extrêmes augmentent<sup>3</sup>. Au Québec, dans les prochaines années, on prévoit :

- une augmentation du nombre successifs de jours de chaleur extrême et du nombre de période de chaleur extrême;
- une augmentation de la fréquence des pluies diluviennes ;
- une augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes (par exemple de verglas, augmentant la probabilité de pannes d'électricité prolongées, et donc de vulnérabilité au froid en hiver) ;
- une augmentation des jours de sécheresse ;
- une augmentation des épisodes de gels-dégels ;
- une augmentation des niveaux de polluants dans l'air causée par les épisodes de chaleur extrême, l'augmentation de la saison des pollens allergènes, l'accroissement des feux de forêt au Québec et ailleurs au Canada et aux États-Unis.

Ces aléas n'ont pas les mêmes impacts sur les groupes de la population ; ils varient selon les vulnérabilités des individus (âge, maladies chroniques,

---

<sup>2</sup> Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). 2021. *Les aléas affectés par les changements climatiques : effets sur la santé, vulnérabilités et mesures d'adaptation – Synthèse des connaissances*

<sup>3</sup> Lamothe F. 2019. *Vague de chaleur - Été 2018 à Montréal. Enquête épidémiologique*. Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

habitudes de vie), des conditions d'habitation, des facteurs de marginalisation et de discrimination, affectant l'accès aux ressources et au soutien social. Il est important de noter que les effets de ces aléas peuvent s'additionner. Les changements climatiques ont des effets disproportionnés sur les populations vulnérables<sup>4</sup> qui sont pourtant celles qui y contribuent le moins. En effet, de nombreuses études démontrent que plus les gens sont pauvres, moins ils produisent d'émissions de GES<sup>5</sup>.

**Ces inégalités sociales sont au cœur des défis de l'adaptation aux changements climatiques d'aujourd'hui.** Bien que les aléas climatiques entraînent différents impacts sur les populations, nous souhaitons porter à votre attention **le vécu de la chaleur et du froid dans les logements.**

*« L'impression que le froid va jusque dans les os et que les os vont craquer, j'ai connu ça dans cet appartement. Plus être capable de bouger parce que j'ai trop chaud, j'ai connu ça dans cet appartement » (R. L., membre de l'ACEF du Nord de Montréal)*

## **2. Logement et chaleur accablante**

*« L'été, ça a aussi un gros impact sur ma qualité de vie. Des fois, j'ai tellement chaud que je remplis mon bain d'eau froide, puis 4-5 fois, je vais prendre des bains. Je veux toujours être partie de mon appart ! Et oui, c'est clair que je dors moins bien. Des fois, je me réveille et j'ai mal à la gorge, puis je me sens un peu malade, à cause du contraste entre la clim et l'air chaud. » (L. B., membre de l'ACEF du Nord de Montréal)*

---

<sup>4</sup> Selon le gouvernement du Québec, la notion renvoie aux « personnes qui, en raison de leurs caractéristiques communes et selon les contextes, ont une probabilité plus élevée de voir se développer des problèmes de santé ou des problèmes psychosociaux ou de subir des traumatismes. Cette vulnérabilité est le résultat d'un ensemble de facteurs, incluant des conditions ou des circonstances sociales et économiques (p. ex. : accès à des ressources et à des services), ainsi que des caractéristiques individuelles particulières (p. ex. : âge, sexe, genre, origines ethnoculturelles, conditions de santé préexistantes, conditions de vie, statut socioéconomique, scolarité). Une même personne peut cumuler plusieurs facteurs de vulnérabilité » - Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux (2015) *Programme national de santé publique 2015-2025. Pour améliorer la santé de la population du Québec*, p.12 <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-216-01W.pdf>

<sup>5</sup> À titre d'exemple, voir l'étude de Senay M-H., Cunningham J., et Ouimet MJ. 2023. *Pour une transition juste : tenir compte des inégalités sociales de santé dans l'action climatique*. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/2023-07/3342-inegalites-sociales-sante-action-publique.pdf>

Les épisodes de chaleur extrême affectent grandement la santé des personnes.

À titre d'exemple, citons quelques effets néfastes :

- sur la santé physique : déshydratation, épuisement, fatigue, coups de chaleur, vomissements, crampes, éruptions cutanées et œdème.
- sur la santé psychologique : perte de sommeil, fatigue psychologique léthargie, augmentation du stress et de l'anxiété, diminution de la performance et de la capacité de travail<sup>6</sup>
- Ces épisodes peuvent aggraver l'état de santé des personnes qui souffrent de maladies chroniques comme les problèmes cardiovasculaires ou les troubles respiratoires<sup>7</sup>. Les impacts de la chaleur extrême sur la santé peuvent ultimement mener à des décès.
- Les personnes âgées sont particulièrement vulnérables aux vagues de chaleur et leur nombre devrait augmenter dans les prochaines années. Au Québec, les personnes âgées de 65 ans et plus pourraient constituer le quart de la population en 2031<sup>8</sup>.
- L'isolement social est un facteur de risque important face à la chaleur accablante. Les personnes en situation de vulnérabilité ou de précarité énergétique en vivent beaucoup, particulièrement quand elles sont privées de courant.

---

<sup>6</sup> Adam-Poupart A., Pouliot L., Deger L., Sassine M.P. et Boivin M. 2020. *Impacts psychosociaux négatifs des vagues de chaleur, des inondations, des feux de forêt et des tempêtes chez les travailleurs du Québec*, Institut national de santé publique du Québec. <https://coilink.org/20.500.12592/1pgk52> on 03 Feb 2025. COI: 20.500.12592/1pgk52.

Bélanger, D, Belkacem Abdous, Pierre Valois, Pierre Gosselin et Elhadji A. Laouan Sidi. 2016. *A Multilevel Analysis to Explain SelfReported Adverse Health Effects and Adaptation to Urban Heat: A Cross-Sectional Survey in the Deprived Areas of 9 Canadian Cities*. BMC Public Health 16 (1): 144.

Poulin É., Van Neste S.L., Gagnon-Lewis et D'Amours A.M. 2021. *Action communautaire et adaptation aux changements climatiques : La participation des organismes communautaires de Lachine à la résilience aux journées de chaleur accablante*. Montréal. INRS, Labo Climat Montréal.

<sup>7</sup> Lamothe F. 2019. *Vague de chaleur - Été 2018 à Montréal. Enquête épidémiologique*. Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

<sup>8</sup> Gouvernement du Québec [Vitrine sur le vieillissement de la population et les personnes aînées](#)

**L'INSPQ<sup>9</sup> estime que 623 décès sont attribuables à la chaleur estivale chaque année au Québec.** Ce nombre est parfois plus élevé, notamment en 2018 (943 décès) et en 2024 (841 décès). Sans mesures d'adaptation, la mortalité au Canada pourrait augmenter de 2,5 à 5,5 fois d'ici la fin du siècle, selon divers scénarios climatiques et démographiques<sup>10</sup>.

En 2021, en Colombie-Britannique, près de 700 personnes sont décédées à la suite de la période prolongée de chaleur extrême :

- 98% des personnes sont décédées à l'intérieur de leur logement
- 60% avaient des antécédents de problèmes de santé
- 56% vivaient seule
- 67% avaient plus de 70 ans<sup>11</sup>

Les pouvoirs publics (gouvernement du Québec, gouvernement du Canada et municipalités) doivent, de manière urgente, mettre en place des mesures ciblées pour réduire la chaleur dans les logements. Ce sujet devrait également concerner les distributeurs d'énergie.

### 3. Logement et froid intense

*« Mon logement est insalubre. L'hiver je mets des plastiques sur les fenêtres, à l'intérieur et à l'extérieur. Je mets un minimum de 15° partout, puis je chauffe juste la pièce où je suis. La nuit, je coupe le chauffage complètement [pour pouvoir économiser], j'ai pas le choix! » (G. L., membre de l'ACEF du Nord de Montréal)*

---

<sup>9</sup> Lamothe F., Dubé M., Boudreault J., Bustinza R. 2025. *Vagues de chaleur extrême et chaleur estivale au Québec : impacts sur la santé de 2010 à 2024*. Institut national de santé publique du Québec

<sup>10</sup> INSPQ. *Chaleur*. Site web  
<https://www.inspq.qc.ca/changements-climatiques/menaces/chaleur>

<sup>11</sup> BC Coroners Service. 2022. *Extreme heat and Human Mortability: A Review of Heat-Related Deaths in BC in Summer 2021*.  
[https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/birth-adoption-death-marriage-and-divorce/deaths/coroner-service/deathreview-panel/extreme\\_heat\\_death\\_review\\_panel\\_report.pdf](https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/birth-adoption-death-marriage-and-divorce/deaths/coroner-service/deathreview-panel/extreme_heat_death_review_panel_report.pdf)

Les épisodes de froid ont aussi des effets sur la santé des individus. Le fait de vivre dans un logement mal chauffé ou qui coûte trop cher à chauffer peut entraîner l'apparition de problèmes de santé physique (maladies respiratoires, cardio-vasculaires gastro-entérites, rhinite allergique) et mentale (stress, dépression, anxiété). Les habitations froides et humides, chauffées de manière inadéquate, augmentent le taux de mortalité et de morbidité chez les ménages vulnérables. Le froid et les problèmes de chauffage multiplient les risques de développement de maladies et de surmortalité.

« *J'ai eu froid dans ce logement-là! Le premier hiver, j'ai fait deux pneumonies.* » (M. N., membre de l'ACEF du Nord de Montréal)

Le froid dans le logement peut avoir un impact sur la qualité de l'air intérieur. Le manque de ventilation, le chauffage insuffisant et les matériaux de construction endommagés favorisent l'apparition de moisissures qui, elles, causent asthme, allergies, toux, maladies pulmonaires et diarrhées<sup>12</sup>.

Les comportements de restriction et les stratégies mises en place par les ménages en situation de précarité énergétique peuvent également constituer des facteurs de dangerosité dans le logement<sup>13</sup>:

- Le recours à des chauffages d'appoint peut entraîner des intoxications au monoxyde de carbone. À titre d'exemple, pensons à l'épisode de verglas en avril 2023. 173 cas d'intoxication ou exposition significative ont été identifiés à Montréal seulement. Une personne est même décédée à la suite de son intoxication<sup>14</sup>.
- L'utilisation de bougies pour s'éclairer augmente également les risques d'incendie dans le logement.

---

<sup>12</sup> Bally C., Breuil A., Dimitropoulos F et Moisan M. 2019. *Les risques sanitaires de la précarité énergétique. Synthèse des travaux de recherche et études réalisées dans le domaine*, p.4 <https://www.precarite-energie.org/wp-content/uploads/2019/07/guide-labo-pie-sante-2018-4op.pdf>

<sup>13</sup> Bally, Breuil, Dimitropoulos et Moisan. 2019. *Op. cit.*, p.9.

<sup>14</sup> Charbonneau F., Matei T. 2024. *Intoxications au monoxyde de carbone reliées au verglas d'avril 2023* ». Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. [https://santepublicquemontreal.ca/sites/drsp/files/media/document/DRSP\\_Pub\\_2025\\_01\\_07\\_IntoxicationMonoxydeVerglasAvril\\_2023.pdf](https://santepublicquemontreal.ca/sites/drsp/files/media/document/DRSP_Pub_2025_01_07_IntoxicationMonoxydeVerglasAvril_2023.pdf)

- La diminution de la température du chauffe-eau augmente les risques de légionellose.

La loi et la plupart des règlements municipaux ne mentionnent pas de température minimale pour les logements, mais selon le Tribunal administratif du logement<sup>15</sup>, il est généralement reconnu que la température intérieure d'un logement en hiver doit se situer à un minimum approximatif de 21°C.

Bien des ménages vivent dans des logements qui ne permettent pas d'atteindre cette température minimale ou alors au prix d'un effort financier qui les placent en situation de précarité énergétique. Actuellement, 16% des ménages québécois sont en situation de précarité énergétique<sup>16</sup>. Cela signifie que ces ménages (qu'ils soient propriétaires ou locataires) n'arrivent pas à avoir accès à l'énergie nécessaire dans leur logement pour être en santé, satisfaire leurs besoins de base, maintenir une température confortable et vivre dans la dignité sans compromettre d'autres besoins essentiels pour payer leur facture d'électricité<sup>17</sup>.

Lorsque le logement est chauffé, le propriétaire est tenu, de par la loi, d'assurer à son locataire une température ambiante adéquate, quelle que soit la période de l'année. Sachant cela, il est étonnant qu'il soit permis aux distributeurs d'énergie de priver leurs clients d'électricité (et donc de chauffage) à des moments de l'année où il peut faire très froid comme en octobre, en novembre, en avril ou même en mai.

---

<sup>15</sup> Tribunal administratif du logement. Problèmes de chauffage. Site web.  
<https://www.tal.gouv.qc.ca/fr/le-logement/problemes-de-chauffage>

<sup>16</sup> Riva, M. (2024). La précarité énergétique au Canada : une question d'inégalités sociales et géographiques. Dans Répertoire de recherche Villes, climat et inégalités. VRM – Villes Régions Monde.  
<https://www.vrm.ca/la-precarite-energetique-au-canada-une-question-dinegalites-sociales-et-geographiques>

<sup>17</sup> Bouzarovski S., and Petrova S. 2015. A Global Perspective on Domestic Energy Deprivation: Overcoming the Energy Poverty/Fuel Poverty Binary. *Energy Research & Social Science* 10 (November): 31–40

#### 4. Constats et recommandations

Chaque année, Hydro-Québec (et les autres distributeurs d'énergie) procède à des milliers d'interruptions de service auprès de sa clientèle en défaut de paiement. En 2024, 47 000 interruptions ont eu lieu (chez les clients résidentiels d'Hydro-Québec). C'est l'équivalent de la population de la ville de Saint-Eustache. Une coupure de service de plusieurs jours, lorsqu'il fait froid<sup>18</sup> ou en période de chaleur extrême, met en danger la santé de ces personnes.

Au-delà des risques de développement de maladies et de surmortalité, l'absence de possibilité de réfrigération des aliments peut exposer à des risques d'intoxication alimentaire. L'impossibilité d'avoir de l'eau chaude peut rendre difficile le maintien d'une hygiène satisfaisante et augmenter le risque infectieux. Rappelons également qu'une coupure de courant prive d'eau courante les personnes qui sont alimentées par des puits artésiens.

Les coupures d'énergie sont déshumanisantes et inutilement punitives. Elles sont une source de souffrance morale et physique qui cause honte, stigmatisation, isolement et exclusion sociale. Elles sanctionnent les personnes dont la seule faute est d'être trop pauvres pour payer la facture d'électricité. De plus, elles surviennent généralement chez des groupes de population déjà fragilisés par d'autres facteurs, par exemple avoir un faible revenu ou un faible niveau de littératie qui rend difficile la compréhension des démarches administratives.

La consommation d'énergie n'est pas simplement une question de « bons » comportements individuels. Rappelons qu'un nombre important de ménages consomment beaucoup d'énergie parce qu'ils vivent dans des logements mal isolés qui coûtent extrêmement cher à chauffer.

*« Je me rappelle d'avoir vu 16°C dans ma chambre. [...] Au début, ils me disaient que ça coûterait 60\$, mais ça a pas été long que ce prix-là a monté et que ça me coûtait 135\$ ! C'est cher, ça, pour un 3 ½... Ça paraissait beaucoup sur mon budget. C'est la première fois que j'allais à la banque*

---

<sup>18</sup> À Montréal, où il fait plus chaud que dans bien des régions du Québec, la température est inférieure à 0 °C en moyenne 19 jours en novembre et 13 jours en avril. Union des consommateurs. 2018. *Nouvelles hausses de tarifs d'Hydro-Québec : un discours trompeur et des cadeaux aux grandes entreprises* (communiqué de presse). <https://uniondesconsommateurs.ca/hausses-hq-2018/>

*alimentaire sur une base régulière. J'pouvais pas aller au cinéma ou des affaires de même. Ça me manquait sans bon sens, t'sais. C'est des choses que j'avais l'habitude de me payer...*

***Je suis partie de cet appartement là [pour aller] en résidence, parce que je me disais que je voulais plus faire un autre hiver. Là, j'étais plus capable. N'importe quoi, mais pas ça.*** » (M. N., membre de l'ACEF du Nord de Montréal)

Les ménages à faible revenu consacrent une part plus importante de leurs revenus à la facture d'électricité. Ils sont plus à risque de vivre dans de mauvaises conditions de logement qui les rendent plus vulnérables au froid et à la chaleur accablante. Comme ils ont peu ou pas de possibilité (à titre de locataires) ou de capacité financière (à titre de propriétaires) d'améliorer l'efficacité énergétique de leur habitation, une portion plus importante de leur consommation est consacrée au chauffage<sup>19</sup>.

De plus, ces ménages bénéficient moins de la transition énergétique, car ils ne pourront pas obtenir des gains financiers en investissant dans des rénovations écoénergétiques ou en déplaçant leur consommation pour bénéficier de tarifs plus avantageux à l'heure de pointe.

Tout le monde n'a pas la même marge de manœuvre pour changer ses pratiques, notamment les personnes en situation de précarité énergétique qui adoptent déjà des comportements de restriction alors qu'elles auraient besoin de consommer davantage d'énergie pour leur santé.

De plus en plus de pays se questionnent sur les interruptions de service :

- Dans sa réforme du marché européen de l'électricité adoptée en 2024, l'Union européenne a émis une directive mentionnant que les États membres doivent « veiller à ce que les clients vulnérables et les clients en situation de précarité énergétique soient totalement protégés contre les

---

<sup>19</sup> Blain J-F. 2019. *Réforme des tarifs domestiques d'Hydro-Québec : qui en a bénéficié?* Note socioéconomique de l'Institut de recherche socio-économiques (IRIS), p.6  
[https://iris-recherche.gq.ca/wp-content/uploads/2021/03/Note\\_hydroQc\\_WEB.pdf](https://iris-recherche.gq.ca/wp-content/uploads/2021/03/Note_hydroQc_WEB.pdf)

interruptions de fourniture d'électricité, en prenant les mesures appropriées, y compris l'interdiction des interruptions ou d'autres mesures équivalentes.<sup>20</sup>»

- En Grèce<sup>21</sup>, les interdictions de coupures d'électricité ne s'appliquent pas seulement en hiver, mais aussi en été, lors des vagues de chaleur.
- Certains pays, comme la France et l'Italie, utilisent des compteurs intelligents pour réduire la puissance en cas d'impayés de facture. Cette solution n'est pas parfaite, mais elle a le mérite d'atténuer les impacts négatifs d'une coupure de courant.

Il est nécessaire de protéger tous les ménages contre l'expérience traumatisante de la coupure d'énergie. Particulièrement dans un contexte de dérèglement climatique entraînant une augmentation du nombre de journées de chaleur accablante et de la fréquence et de l'intensité des tempêtes.

*« À cause d'un retard de paiement de 3 jours, on m'a coupé. Je suis revenue de travailler à 22h, tout était noir. Je ne peux pas brancher mon cellulaire. Je ne peux pas me faire réveiller le lendemain matin par une alarme... Je cherche une flashlight, puis je vois bien que les voisins en ont, de l'électricité... C'est honteux! Tu t'en vas travailler, tu as les yeux gros parce que tu pleures, parce que tu te sens minable... »* (L. C., membre de l'ACEF du Nord de Montréal)

**Nous invitons donc la Régie de l'Énergie à emboîter le pas en allongeant la trêve hivernale et en instaurant une trêve estivale. Dans le cas où la Régie ne serait pas en mesure de mettre en place ces actions, elle devrait minimalement demander au Distributeur d'énergie d'atténuer les effets des interruptions de service pendant les périodes de chaleur accablante ou de froid intense (hors trêve hivernale).**

On pourrait, par exemple :

---

<sup>20</sup> Fondation Abbé Pierre. Pour l'abolition des coupures d'électricité et la mise en place d'un « service minimum de l'énergie », 2024, p.6

<https://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/2024-04/pour%20l%27E2%80%99abolition%20des%20coupures%20d%27E2%80%99electricite%20et%20la%20mise%20en%20place%20d%27E2%80%99un%20service%20minimum%20de%20l%27E2%80%99energie.pdf>

<sup>21</sup> Fondation Abbé Pierre. Manifesto for a ban on energy disconnections in europe, 2023, p.9

[https://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/2023-05/Brochure\\_Manifesto\\_Ban\\_Energie\\_Disconnections\\_V2\\_WEB%5B9835%5D.pdf](https://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/2023-05/Brochure_Manifesto_Ban_Energie_Disconnections_V2_WEB%5B9835%5D.pdf)

- obliger un rebranchement lorsque la température tombe sous ou dépasse un certain seuil qu'il faudrait définir en tenant compte des diverses réalités régionales
- permettre le rebranchement la nuit ou à certaines heures durant la journée pour permettre aux ménages de chauffer ou de rafraîchir un peu leur logement, de cuisiner, de se laver ou de remplir leurs réserves d'eau potable.

**Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'exiger du Distributeur qu'il détermine de façon claire et transparente ses procédures de rebranchement en fonction de la température et que celles-ci soient rendues disponibles et soient clairement expliquées à ses clients résidentiels.**

Face à l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes et aux risques documentés pour la santé des populations vulnérables, la mise en place de protections contre les interruptions de service s'impose comme une nécessité. Les recommandations que nous proposons offrent justement des solutions concrètes pour prévenir des conséquences sanitaires graves tout en permettant un recouvrement responsable. Nous encourageons la Régie à les adopter afin de protéger efficacement les ménages dans ce nouveau contexte climatique.